

Communiqué de presse

Racine conseille Financière Agora, société de portefeuille du fonds Hivest Capital Partners, dans le cadre de l'acquisition de Nexiode

Paris, le 12 mars 2024 – Racine a conseillé la société Financière Agora, société du groupe Agora Makers, leader français du mobilier et de l'éclairage urbain détenu par le fonds d'investissement Hivest Capital Partners, dans le cadre de l'acquisition de Nexiode, société spécialisée dans la gestion intelligente de l'éclairage.

Agora Makers, regroupement de marques de renom telles que GHM, Eclatec, Metalco, Bellitalia, CityDesign et My Equilibria, dispose d'une compétence de premier plan en matière de conception et de fabrication de mobilier urbain et d'éclairage public.

Basée en Bretagne, Nexiode se concentre sur les besoins des collectivités, des installateurs et des fabricants, en offrant des solutions innovantes qui répondent aux enjeux énergétiques, notamment par le biais de l'optimisation de l'éclairage. Sur la base de solides compétences dans le domaine industriel, de l'électronique et des Télécoms, leur équipe d'ingénieurs s'attache à répondre aux besoins de la gestion d'éclairage dans différents domaines : l'éclairage public, la gestion de parcs privés, parkings mais également les zones de stockages et bâtiments industriels.

Son objectif est de fournir des solutions efficaces, simples d'installation et à l'utilisation, répondant aux besoins de la transition énergétique en alliant les nouvelles technologies et l'innovation.

Le rapprochement de ces deux entités Agora Makers et Nexiode a pour ambition de répondre aux besoins des collectivités sur le segment de l'éclairage public connecté.

Racine a conseillé Agora Makers avec une équipe composée de :

- Maud Bakouche, associée, accompagnée d'Alice Malaisé et de Polina Loyko, avocates, sur les aspects corporate ;
- Eric Barbry, associé, accompagné de Sonia Gharrad, avocate, sur les aspects de propriété intellectuelle ;
- Sophie Pasquesoone, associée, accompagnée de Chloé Guyenet, avocate, sur les aspects contractuels ; et
- Carla Di Fazio-Perrin, associée, accompagnée de Gladys Annaïmi, counsel, et de Camille Cece, avocate, sur les aspects de droit social.

A propos de Racine :

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit près de 270 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles. RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux. Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariats solides et durables avec les clients. RACINE intervient pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques. Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution. RACINE est membre du réseau international d'avocats Multilaw, ainsi que d'OMNIA. Le cabinet entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.